ZONE DE SECOURS
NAGE

Votre correspondant :
Jean-Sébastien-DETRY – Comptable spécial
0486/785.768
Jean-sebastien.detry@zone-nage.be

Mme la Ministre de l'Intérieur
Annelies VERLINDEN,
Rue de la Loi, 2
1000 BRUXELLES

Namur, le 04/10/2022

Madame la Ministre,

Objet : Zone de secours NAGE - Indignation des Bourgmestres par rapport à l'absence de moyens financiers complémentaires en provenance de l'Etat.

Ce 04 octobre 2022, notre Conseil de zone s'est réuni pour notamment adopter l'ajustement budgétaire final de l'exercice 2022 et prendre connaissance de l'ébauche du budget 2023 qui sera officiellement à l'ordre du jour du Conseil le 06 décembre prochain.

Dans le contexte hyper-inflationniste que nous connaissons depuis plusieurs mois, les finances zonales se voient profondément affectées tant en dépenses de personnel que de fonctionnement ou encore d'investissements.

Au sein de la zone NAGE, les dépenses de personnel vont passer de 18,521 millions € en 2021 (comptes) à 23,998 millions € en 2023 (pré-budget), soit une augmentation de 5,477 millions € (+ 29,58%) pour tenir compte des neufs indexations prévues entre octobre 2021 et septembre 2023 (Bureau du Plan), des évolutions barémiques liées au statut et pour rencontrer les normes fédérales de départ adéquat le plus rapide ainsi que le régime hebdomadaire des 38h qui sera de stricte application à partir du 1er janvier 2025 (ce qui suppose des modifications organisationnelles et certains recrutements dès à présent pour que le personnel soit formé et opérationnel).

Nos dépenses énergétiques pour les véhicules et bâtiments passent, quant à elles, de 375.807 € en 2021 (comptes) à 759.440 € en 2023 (pré-budget), soit une augmentation de 383.634 € (+102%).

Dans le même temps, les dotations fédérales de base et complémentaires sont globalement passées de 4.120.761,99 € à 4.308.930,68 €, soit une augmentation de 188.168,69 € en 2 ans (+4,57%).

Tenant compte de votre circulaire sur les directives budgétaires 2023, la différence entre les dotations fédérales 2022 et 2023 à destination de notre zone porte sur 176,71 € (+ 0,001%) !

Il en résulte que pour équilibrer le budget 2023, les apports locaux des dix communes de la zone NAGE et de la Province de Namur devraient être majorés de quasiment 6 millions € par rapport à 2022 pour atteindre 21,515 millions €.

Cela porterait le ratio « dotations locales/dotations fédérales » à une clé de financement totalement disproportionnée de 83,31% /16,69% à peu de choses près équivalente aux disparités qui existaient avant la réforme mise en œuvre en 2015 qui laissait pourtant entendre que la tendance irait vers un financement à parts égales (ratio 50/50 – art 67 Loi du 15/05/2007).

Nous sommes profondément consternés par le manque complet de considération que votre personne en qualité de Ministre de l'Intérieur et plus globalement les instances fédérales accordent aux zones de secours et, par répercussion, aux pouvoirs locaux qui sombrent dans des déficits jamais atteints.

Nous considérons que l'insignifiante majoration des dotations fédérales de ces deux dernières années représente une forme de non-assistance à la sécurité civile.

Cette posture fédérale ne fait que renforcer le sentiment de bienfondé que nous éprouvons d'avoir saisi la justice face aux carences constatées dans le financement des zones de secours.

Vous trouverez, en annexe, la présentation faite ce jour par notre Conseil en conférence de presse.

Copie de la présente est transmise ce jour à l'ensemble des zones de secours du royaume, au Ministre des Pouvoirs locaux, à l'Union des Villes et communes ainsi qu'à la presse.

Nous vous remercions de l'attention que vous voudrez bien porter à la présente et vous prions de croire, Monsieur le Ministre, en l'assurance de notre parfaite considération,

Pour le Conseil, les dix Bourgmestres de la zone NAGE,